



16ème législature

Question N° : 11131	De M. Pierre Cordier (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Reprise des études en institut de formation en soins infirmier	Analyse > Reprise des études en institut de formation en soins infirmier.
Question publiée au JO le : 05/09/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 12/12/2023 Date de renouvellement : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la possibilité de reprendre un *cursus* au sein des IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) pour les étudiants ayant interrompus leurs études après avoir validés leur deuxième année. Selon une récente étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), sur l'ensemble de la scolarité de la promotion entrée en 2018, 14 % des étudiants ont abandonné leurs études, soit 3 points de plus que pour la promotion 2011. Les raisons principales sont les problèmes familiaux, la précarité, une déception par rapport aux attentes, etc. Pour autant, quelques années après, certains souhaiteraient finir leurs études, ce qui permettrait de pallier le manque d'infirmiers sur l'ensemble du territoire national. Il souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement envisage de proposer aux citoyens ayant validé leur deuxième année un *cursus* accéléré de 18 mois (au lieu de 36) pour obtenir le diplôme d'État d'infirmier.